



Année de programmation 2015 – Domaine Risques liés aux contaminants aquatiques - Action 224

Démarche d'accompagnement des artisans à la réduction des rejets en micropolluants : mise en place d'une opération collective sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Livrable 3.3.a du projet LUMIEAU-Stra

Maxime POMIES (Eurométropole de Strasbourg)
Laura GREDER (Eurométropole de Strasbourg)

Mai 2019

Document élaboré dans le cadre de l'appel à projets « Innovations et changements de pratiques: lutte contre les micropolluants des eaux urbaines »



En partenariat avec :



« Avec le soutien de »





- **AUTEURS**

Maxime POMIES, chef de projet (Eurométropole de Strasbourg), maxime.pomies@strasbourg.eu

Laura GREDER, stagiaire (Eurométropole de Strasbourg)

- **CORRESPONDANTS**

Agence française pour la biodiversité : Pierre-François STAUB, Interlocuteur projet, pierre-françois.staub@afbiodiversité.fr

Agence de l'Eau Rhin Meuse : Claire RIOU, Interlocuteur projet, claire.riou@eau-rhin-meuse.fr et **Roger FLUTSCH**, interlocuteur projet, roger.flutsch@eau-rhin-meuse.fr

Droits d'usage : accès libre

Niveau géographique : communal

Couverture géographique : Eurométropole de Strasbourg

Niveau de lecture : professionnels, experts

<p>AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT</p>	<p>Démarche d'accompagnement des artisans à la réduction des rejets en micropolluants : mise en place d'une opération collective sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg</p> <p><i>Livrable 3.3.a du projet LUMIEAU-Stra</i> M. Pomiès, L. Greder</p>	<p>LUMIEAU-STR</p> <p>Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines à Strasbourg</p> 
---	---	--

- **RESUME**

Le projet LUMIEAU-Stra (Lutte contre les Micropolluants dans les eaux urbaines à Strasbourg) a évalué des solutions de réduction des rejets en micropolluants pour 4 métiers : peintres en bâtiments, garagistes, menuisiers et coiffeurs. Ces solutions ont été évaluées sur les plans techniques, économiques et sociologiques afin de déterminer les bonnes conditions de mise en place, les avantages et les contraintes à lever. La diffusion de ces retours d'expérience va se prolonger au-delà du projet LUMIEAU-Stra par l'intermédiaire d'une opération collective. Le périmètre et l'ambition de cette opération collective doit être en cohérence avec la taille du territoire de la collectivité, des moyens à mettre en place et des outils et connaissances à notre disposition. Le projet LUMIEAU-Stra a permis d'établir un état de lieux de la problématique des micropolluants pour les activités économiques sur le territoire. En fonction des enjeux locaux, 3 axes de travail ont été identifiés ainsi que des actions visant à la fois la sensibilisation des acteurs, l'accompagnement et l'encouragement au changement de pratiques des entreprises et des consommateurs et la réflexion sur les leviers que peut mettre en place la collectivité.

- **MOTS CLES (THEMATIQUE ET GEOGRAPHIQUE)**

Micropolluants, réduction, effluents non domestiques, artisans, activités économiques, opération collective

<p>AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT</p>	<p>Démarche d'accompagnement des artisans à la réduction des rejets en micropolluants : mise en place d'une opération collective sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg <i>Livrable 3.3.a du projet LUMIEAU-Stra</i> M. Pomiès, L. Greder</p>	<p>LUMIEAU-STRA Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines à Strasbourg</p> 
--	---	---

- **ACCOMPANY SMALL AND MEDIUM-SIZED ENTERPRISES TO REDUCE MICROPOLLUTANTS : PREPARATION OF A COLLECTIVE OPERATION ON THE EUROMETROPOLE OF STRASBOURG TERRITORY**
- **ABSTRACT**

The LUMIEAU-Stra project (reducing micropollutants in urban wastewater in Strasbourg) evaluated micropollutant emission reduction solutions for 4 professions: building painters, mechanics, carpenters and hairdressers.

These solutions were evaluated on the technical, economic and sociological levels in order to determine the good conditions of implementation, the advantages and the constraints to be lifted. The dissemination of these lessons learned will extend beyond the LUMIEAU-Stra project through a collective operation. The scope and ambition of this collective operation must be consistent with the size of the local authority, the resources available and the tools and knowledge at our disposal. The LUMIEAU-Stra project established an inventory of micropollutant topic for economic activities in the area. Depending on local issues, three issues have been identified, as well as actions aimed at both raising the awareness of stakeholders, supporting and encouraging change in practices of businesses and consumers, and reflecting on the levers that can be set up by the local authority.

- **KEY WORDS (THEMATIC AND GEOGRAPHICAL AREA)**
Micropollutants, reduction, non-domestic effluents, craftsmen, economic activities, collective operation

<p>AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT</p>	<p>Démarche d'accompagnement des artisans à la réduction des rejets en micropolluants : mise en place d'une opération collective sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg</p> <p><i>Livrable 3.3.a du projet LUMIEAU-Stra</i> M. Pomiès, L. Greder</p>	<p>LUMIEAU-STRA</p> <p>Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines à Strasbourg</p> 
---	---	---

- **SYNTHESE POUR L'ACTION OPERATIONNELLE**

Le projet LUMIEAU-Stra a pour objectif d'évaluer des solutions de réduction de rejets en micropolluants dans le réseau d'assainissement à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg. L'enjeu est de préserver la ressource en eau et de réduire l'empreinte sur l'environnement du système d'assainissement, notamment en maîtrisant les flux de pollution entrant dans les réseaux. A l'échelle d'une collectivité, la problématique est rendue complexe par la multiplicité des sources (industriels, artisans, particuliers, eaux pluviales, ...) et leur dissémination. Pour répondre à cette problématique, le projet LUMIEAU-Stra s'articule autour de trois étapes :

- ▶ Le diagnostic et la caractérisation des sources urbaines de micropolluants ;
- ▶ Le test de solutions (changement de pratiques et substitution) ;
- ▶ L'évaluation des solutions et la mise en place d'un plan d'actions.

Le volet « artisanat » du projet s'est intéressé au changement de pratiques dans 4 métiers dont les effluents rejetés au réseau d'assainissement peuvent contenir diverses substances chimiques : les peintres en bâtiment, les garagistes, les menuisiers et les coiffeurs. Pour chaque métier, le projet LUMIEAU-Stra a permis de mettre en évidence des pistes d'action adaptées et d'évaluer les solutions testées, sur les plans technique, économique et sociologique. Ce retour d'expérience constitue une solide base argumentaire sur les avantages, mais aussi les solutions pour lever les contraintes, liés à la mise en place de nouvelles pratiques. La diffusion de ce retour d'expérience va se prolonger au-delà du projet LUMIEAU-Stra par l'intermédiaire d'une opération collective.

Le présent livrable décrit la première phase de la constitution d'une opération collective : l'état des lieux et l'établissement d'un plan d'action. Le périmètre et l'ambition de cette opération collective doivent être en cohérence avec la taille du territoire de la collectivité, des moyens à mettre en place et des outils et connaissances à notre disposition. Le projet LUMIEAU-Stra a permis d'établir un état de lieux de la problématique des micropolluants pour les activités économiques sur le territoire. Le dense tissu économique et la limitation des connaissances des rejets impliquent de prioriser les entreprises à accompagner. De plus, le projet LUMIEAU-Stra a montré la nécessité de sensibiliser et de communiquer sur la problématique des micropolluants. Les entreprises, tout comme le grand public, ne sont pas suffisamment au courant de ce sujet. L'approche choisie va donc consister à travailler en parallèle sur l'accompagnement d'un nombre limité d'entreprises prioritaires et sur la sensibilisation à plus large échelle des métiers. Enfin, la collectivité, en tant qu'acteur public, doit aussi jouer un rôle pour favoriser le changement de pratiques : elle doit d'une part faire preuve d'écoexemplarité et d'autre part encourager et valoriser les entreprises vertueuses en mettant en place des clauses environnementales adaptées dans sa démarche de commande publique.

Pour cette opération collective, 3 axes de travail adaptés aux enjeux et contraintes du territoire ont été définis :

- ▶ Etat de lieux et régularisation ;
- ▶ Actions de communication et sensibilisation ;
- ▶ Ecoexemplarité de la collectivité.

Le plan d'action est proposé dans un premier temps sur le métier de peintre (métier pour lequel les résultats du projet LUMIEAU-Stra ont été livrés en premier). Il se déclinera ensuite auprès des autres métiers. Un rapport préalable, à destination de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, est inclus en annexe de ce livrable. Il constitue la base de l'opération collective et sera approfondi au fur et à mesure des échanges.

Le plan d'action que nous avons mis en place intègre des actions à destination d'autres acteurs que les entreprises elles-mêmes. En effet, les différents volets du projet LUMIEAU-Stra ont montré qu'un des acteurs majeurs du changement de pratique des entreprises était le consommateur. Une

demande plus importante du citoyen-consommateur pour des produits plus vertueux ou des entreprises plus vertueuse est un levier incontournable. Nous avons donc inclus des actions de sensibilisation à destination des consommateurs. De même, les collectivités sont un acteur important car elles peuvent favoriser la mise en place de bonnes pratiques et valorisant les entreprises exemplaires dans la cadre de la commande publique.

- **SOMMAIRE**

1. Introduction	9
2. La mise en place d'une opération collective pour diffuser les retours d'expérience du projet LUMIEAU-Stra	10
2.1. L'outil Opération collective	10
2.2. Les enjeux du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg	11
2.3. L'avancement de la préparation de l'opération collective	12
3. Conclusion.....	12
4. Bibliographie	13
5. Table des illustrations	14
6. Annexe 1 : Rapport d'état des lieux – Opération collective du service de l'eau et de l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg – Amélioration de la qualité des rejets non domestiques des entreprises artisanales.....	15

- **DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISANS A LA REDUCTION DES REJETS EN MICROPOLLUANTS : MISE EN PLACE D'UNE OPERATION COLLECTIVE SUR LE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**

LIVRABLE 3.3.A DU PROJET LUMIEAU-STRA

1. Introduction

Le projet LUMIEAU-Stra (LUtte contre les Micropolluants dans les EAux Urbaines à Strasbourg) se déroule de 2015 à 2018 et regroupe un consortium de huit partenaires, avec un pilotage assuré par l'Eurométropole de Strasbourg. Le périmètre d'action du projet correspond au territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. L'objectif du projet est de préserver la ressource en eau et de réduire l'empreinte sur l'environnement du système d'assainissement, notamment en maîtrisant les flux de pollution entrant dans les réseaux. Pour cela, les micropolluants sont un des principaux axes de travail. A l'échelle d'une collectivité, la problématique est rendue complexe par la multiplicité des sources (industriels, artisans, particuliers, eaux pluviales, ...) et leur dissémination. Pour répondre à cette problématique, le projet LUMIEAU-Stra s'articule autour de trois étapes :

- ▶ Le diagnostic et la caractérisation des sources urbaines de micropolluants ;
- ▶ Le test de solutions (changement de pratiques et substitution) ;
- ▶ L'évaluation des solutions et la mise en place d'un plan d'actions.

La démarche est menée auprès des principales sources d'émissions de micropolluants : industriels, artisans, particuliers et eaux pluviales (Figure 1).

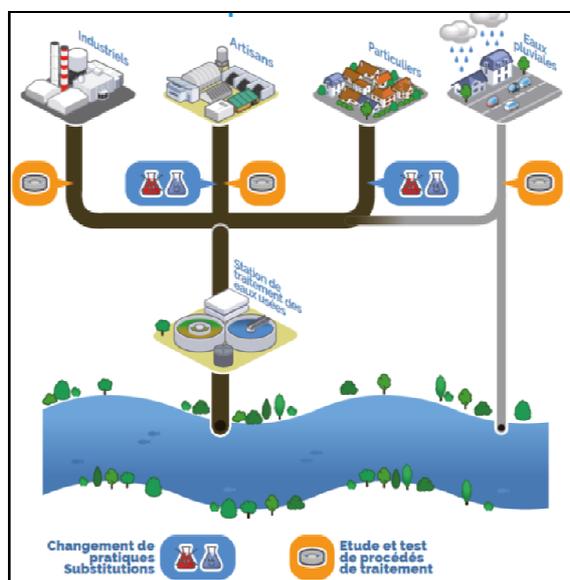


Figure 1 : Schéma de la démarche du projet LUMIEAU-Stra

Le volet « artisanat » du projet s'est intéressé au changement de pratiques dans 4 métiers dont les effluents rejetés au réseau d'assainissement peuvent contenir diverses substances chimiques. Les 4 métiers sélectionnés, sur la base des résultats de l'étude DCE & Artisanat du CNIDEP (Fischer, 2014) et de leur présence sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et d'une réflexion avec les différents partenaires techniques du projet, sont : peintres en bâtiment, garagistes, menuisiers et coiffeurs. Pour chaque métier, 3 entreprises volontaires ont été identifiées et ont participé à l'évaluation de plusieurs solutions de réduction des micropolluants : installation de procédé de traitement avant rejet au réseau d'assainissement et substitution des produits utilisés. L'évaluation a porté à la fois sur des critères techniques, économique et sociologiques. L'ensemble des résultats de cette étude fait l'objet des livrables suivants :

- ▶ Livrable 3.1.a : Réduction des rejets en micropolluants dans les entreprises de l'artisanat : étude du métier de peintre en bâtiment.
- ▶ Livrable 3.1.b : Réduction des rejets en micropolluants dans les entreprises de l'artisanat : étude du métier de mécanique automobile.
- ▶ Livrable 3.1.c : Réduction des rejets en micropolluants dans les entreprises de l'artisanat : étude du métier de menuisier.
- ▶ Livrable 3.1.d : Réduction des rejets en micropolluants dans les entreprises de l'artisanat : étude du métier de coiffeur.

Pour chaque métier, l'étude dans le cadre du projet LUMIEAU-Stra a permis de dégager des pistes d'action adaptées. La suite de la démarche consiste à diffuser les retours d'expérience acquis durant le projet auprès des artisans du territoire pour les sensibiliser à la problématique des micropolluants dans les rejets et les accompagner vers des pratiques plus vertueuses. L'opération collective est l'outil de diffusion à l'échelle d'un territoire. Il a fait ses preuves sur plusieurs territoires et est encouragé par les agences de l'eau.

Le présent livrable présente la phase préparatoire à la mise en place d'une opération collective sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Le métier de peintre en bâtiment est celui dont l'étude a été terminée le plus tôt dans le projet ; l'opération collective est donc construite dans un premier temps pour ce métier mais elle est déclinable auprès des autres métiers.

2. La mise en place d'une opération collective pour diffuser les retours d'expérience du projet LUMIEAU-Stra

2.1. L'outil Opération collective

Une opération collective consiste à accompagner la mise en place de changements de pratiques à l'échelle d'une zone géographique ou d'un secteur d'activité. Elle peut être portée par une collectivité ou un représentant d'une profession (chambre consulaire ou organisation professionnelle). Elle mobilise l'ensemble des parties prenantes concernées : les émetteurs des rejets, les gestionnaires du système d'assainissement et les financeurs. De nombreuses opérations collectives ont été menées en France, notamment sur le bassin Rhône Méditerranée, et se sont avérées un outil efficace pour réduire les flux de substances rejetées.

Une opération collective est constituée de 3 phases : étude préalable / mise en œuvre / phase de pérennisation (Tableau 1). La démarche doit s'appuyer sur un diagnostic qui fait émerger les enjeux et contraintes du territoire.

Tableau 1 : Phases du déroulement d'une opération collective

Phase	Contenu
Etude préalable (3 mois – 1 an)	Contextualiser la démarche Etablir le diagnostic du territoire (problématiques environnementales locales, recensement des activités économiques émettrices)
Mise en œuvre (3 ans)	Déterminer le porteur de projets, les partenaires, le calendrier, le budget, des objectifs Signer un contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau Définir un plan d'actions hiérarchisé et planifié Mettre en place l'animation de l'opération collective Suivre et évaluer les actions
Pérennisation de l'opération (2-3 ans)	Poursuivre les actions Effectuer un bilan de l'opération

2.2. Les enjeux du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Le tissu économique sur le territoire des 33 communes de l'Eurométropole est très dense. Le nombre d'émetteurs de micropolluants potentiels est très important. Il est inenvisageable de s'intéresser à l'ensemble des entreprises du territoire, d'autant plus que nous n'avons pas connaissance des caractéristiques des rejets de chaque activité ni de solutions de réduction éprouvées à proposer. Nous avons donc décidé d'établir le périmètre de l'action collective autour des 4 activités étudiées lors du projet LUMIEAU-Stra. Pour ces activités, nous avons des solutions documentées à proposer et déjà établi des contacts avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles. De plus, le projet LUMIEAU-Stra a montré la nécessité de sensibiliser et de communiquer sur la problématique des micropolluants. Les entreprises, tout comme le grand public, ne sont pas suffisamment au courant de ce sujet. L'approche choisie va donc consister à travailler en parallèle sur l'accompagnement d'un nombre limité d'entreprises prioritaires et sur la sensibilisation à plus large échelle des métiers (Gaillard et Hérold, 2018a, 2018b, 2018c, 2018d ; Pierrette, 2017).

En complément, des actions de réduction par les entreprises, de meilleures pratiques doivent être mises en place au sein des services de la collectivité et des communes. L'écoexemplarité de la collectivité est un moyen d'encourager les autres acteurs concernés par la réduction des micropolluants et la préservation de l'environnement. De plus, la collectivité peut utiliser le levier des clauses environnementales dans ses commandes publiques afin de valoriser les entreprises qui mettent en place des actions de réduction.

Pour l'opération collective, 3 axes de travail ont ainsi été définis (Tableau 2).

Tableau 2 : tableau synthétique des axes et action pour l'opération collective

Axes de travail	Actions majeures
Etat de lieux et régularisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prioriser les établissements concernés ✓ Mettre en place une procédure d'évaluation des pratiques professionnelles ✓ Valoriser les bonnes pratiques de management environnemental ✓ Proposer un accompagnement technique au montage de dossier de demandes d'aides ✓ Renforcer la réglementation locale vis-à-vis du prétraitement des effluents non domestiques pour certaines activités professionnelles (modification du mode de calcul du coefficient de pollution utilisé pour la facturation)
Actions de communication et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser des rencontres pour sensibiliser et faire des démonstrations des solutions de prétraitements avec les entreprises ✓ Solliciter les organismes de formation ✓ Etendre l'accompagnement à d'autres professions ✓ Sensibiliser les particuliers pour orienter leur choix vers des artisans vertueux du point de vue environnemental (campagne de sensibilisation, mise en place de solutions de réduction dans les grandes surfaces de bricolage, etc.)
Ecoexemplarité de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Effectuer un diagnostic des services de la collectivité ✓ Accompagner les services dans une démarche d'amélioration des pratiques ✓ Intégrer des clauses environnementales dans les documents de référence de la commande publique notamment via le SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables)

2.3. L'avancement de la préparation de l'opération collective

Au cours du 2^{ème} semestre 2018, des rencontres ont eu lieu avec de potentiels partenaires de l'opération collective (organisations professionnelles) ainsi qu'avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Ces rencontres ont permis de fixer les contours de l'opération collective. Pour matérialiser ces éléments, un rapport préalable à destination de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a été rédigé (voir Annexe 1). Ce rapport décrit plus précisément l'état des lieux, les enjeux du territoire et le plan d'action établi.

Sur cette base, des améliorations vont être proposées et de nouveaux échanges avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse vont avoir lieu en 2019 pour approfondir le plan d'action et déterminer les partenaires à associer. De plus, les modalités et taux d'aides ont été modifiés dans le cadre du XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse voté en octobre 2019. Ces modifications doivent être prises en compte pour mener l'opération collective.

3. Conclusion

Le travail en collaboration avec 4 activités professionnelles dans le cadre du projet LUMIEAU-Stra a permis d'évaluer de manière précise, sur les plans techniques, économiques et sociologiques, des solutions de réduction des rejets en micropolluants adaptées à chaque métier. Ce retour d'expérience constitue une solide base argumentaire sur les avantages, mais aussi les solutions pour lever les contraintes, liées à la mise en place de nouvelles pratiques. La diffusion de ce retour d'expérience va se prolonger au-delà du projet LUMIEAU-Stra par l'intermédiaire d'une opération collective. Le périmètre et l'ambition de cette opération collective doivent être en cohérence avec la taille du territoire de la collectivité, des moyens à mettre en place et des outils et connaissances à notre disposition. Le projet LUMIEAU-Stra a permis d'établir un état de lieux de la problématique des micropolluants pour les activités économiques sur le territoire. En fonction des enjeux locaux, 3 axes de travail ont été identifiés ainsi que des actions visant à la fois la sensibilisation des acteurs, l'accompagnement et l'encouragement au changement de pratiques des entreprises et des consommateurs et la réflexion sur les leviers que peut mettre en place la collectivité.

4. Bibliographie

Fischer, M.-P., 2014. Étude DCE & Artisanat : Caractérisation des substances Dangereuses dans les rejets des activités artisanales. Rapport décliné pour 10 métiers.

Gaillard, L., Hérold., A.-L., 2018. Réduction des rejets en micropollutants dans les entreprises de l'artisanat : étude du métier de peintre en bâtiment. Livrable 3.1.a relatif au métier de peintre en bâtiment. 186p.

Gaillard, L., Hérold., A.-L., 2018. Réduction des rejets en micropollutants dans les entreprises de l'artisanat : étude du métier de la mécanique automobile. Livrable 3.1.b relatif au métier de la mécanique automobile. 166p.

Gaillard, L., Hérold., A.-L., 2018. Réduction des rejets en micropollutants dans les entreprises de l'artisanat : étude du métier de menuiserie en bâtiment. Livrable 3.1.c relatif au métier de menuiserie en bâtiment. 163p.

Gaillard, L., Hérold., A.-L., 2018. Réduction des rejets en micropollutants dans les entreprises de l'artisanat : étude du métier de la coiffure. Livrable 3.1.d relatif au métier de la coiffure. 187p.

Pierrette, M., Heitz, C. et Barbier, R., 2017. Les représentations de "tout-à-l'égout" et leurs déterminants : analyse socio-psychologiques des perceptions et des inventions comportementales. 100p.

5. Table des illustrations

Tableau 1 : Phases du déroulement d'une opération collective.....	10
Tableau 2 : tableau synthétique des axes et action pour l'opération collective	11

6. Annexe 1 : Rapport d'état des lieux – Opération collective du service de l'eau et de l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg – Amélioration de la qualité des rejets non domestiques des entreprises artisanales



Rapport d'état des lieux – Opération collective du service
de l'eau et l'assainissement de l'Eurométropole de
Strasbourg – Amélioration de la qualité des rejets non
domestiques des entreprises artisanales

Service de l'eau et l'assainissement
Eurométropole de Strasbourg

Laura GREDER

Décembre 2018

Table des matières

1. Abréviations	3
2. Introduction	3
3. Caractéristiques du territoire	4
3.1. Importance de l'artisanat.....	4
3.2. Importance des corporations	4
3.3. Rôle de la collectivité.....	4
4. Enseignements tirés du projet LUMIEAU-Stra	4
5. Retours d'expériences d'autres opérations collectives.....	7
5.1. Opération collective du SIVOM du bassin de l'Ehn	7
5.2. Opération collective des Terres toulouses	8
5.3. Entretien téléphonique avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	9
6. Paramètres de l'opération collective	11
6.1. Priorisation des entreprises	11
6.2. Définition d'un plan d'actions	12
6.3. Planning prévisionnel.....	19
7. Documents complémentaires	19
7.1. Informations tarifaires des machines de prétraitement	19
7.2. Documents de communication.....	20
8. Conclusion.....	21
8.1. Leviers d'actions	21
8.2. Principaux freins	22
8.3. Perspectives.....	23
9. Annexe : Questionnaire activités de peinture.....	24
10. Bibliographie	32

1. Abréviations

Abréviation	Dénomination
AERM	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CNIDEP	Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites Entreprises
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MPs	Micropolluants
PME	Petites et Moyennes Entreprises

2. Introduction

Ce rapport vise à présenter l'intérêt de mener une opération collective sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg avec pour objectif de réduire la pollution des eaux usées par les micropolluants en proposant des machines de prétraitement à la source des effluents aux entreprises artisanales. La volonté d'initier une opération collective par le service de l'eau et l'assainissement s'appuie notamment sur les résultats des analyses obtenues par le biais du projet LUMIEAU-Stra qui démontre l'intérêt d'utiliser des machines de prétraitement des effluents pour nettoyer les outils de peinture ou de menuiserie par exemple et permettant de réduire considérablement les concentrations en micropolluants dans les effluents. Ce rapport présente les caractéristiques du territoire de la collectivité, les retours d'expérience d'autres opérations collectives partageant le même objectif ainsi que les paramètres choisis pour dimensionner l'opération collective qui prolonge le projet LUMIEAU-Stra. Le rapport conclut également sur les leviers d'actions et les freins rencontrés par une collectivité territoriale dans la mise en place d'une démarche d'amélioration des pratiques en vue de répondre au problème de pollution des eaux par les micropolluants.

3. Caractéristiques du territoire

3.1. Importance de l'artisanat

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, les entreprises artisanales représentent 18,6% de la population active, à savoir 8 252 entreprises employant 36 015 salariés (CMA Alsace, 2018).

3.2. Importance des corporations

Pour des raisons historiques, les corporations de métiers artisanaux jouent toujours un rôle important en Alsace. Malgré le caractère non obligatoire d'une entreprise artisanale d'adhérer à la corporation correspondante à ses activités professionnelles, les entreprises artisanales du territoire entretiennent une relation très privilégiée avec les corporations. En effet, ces dernières véhiculent régulièrement un certain nombre d'informations à leurs adhérents et permettent ainsi de diffuser des messages avec plus d'impact.

3.3. Rôle de la collectivité

En tant que collectivité urbaine avec la compétence du développement économique du territoire ainsi que la compétence liée à l'eau et à l'assainissement, l'Eurométropole de Strasbourg est désireuse de soutenir tous types d'acteurs économiques vers une démarche d'amélioration des pratiques. L'un des volets de cette initiative se traduit par la volonté d'accompagner les petites entreprises artisanales situées sur le territoire. Un tel accompagnement s'inscrit dans une démarche globale visant à promouvoir la croissance économique du territoire tout en générant des gains environnementaux significatifs.

Dans ce cadre-là, le service de l'eau et l'assainissement souhaite se baser sur les résultats du projet LUMIEAU-Stra afin de développer des solutions opérationnelles à plus grande échelle en s'appuyant sur le modèle de l'opération collective en partenariat avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

4. Enseignements tirés du projet LUMIEAU-Stra

Le projet LUMIEAU-Stra, initié en 2015 et porté par le service de l'eau et l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg, a permis d'attester de l'efficacité de machines de prétraitement des effluents artisanaux en vue de réduire la concentration en micropolluants dans les eaux usées urbaines. Le projet a porté sur l'étude de la qualité des rejets de quatre secteurs d'activités, à savoir les activités de peinture en bâtiment, l'entretien de véhicules et maintenance, la menuiserie et la coiffure.

La suite du rapport se concentre notamment sur les activités de peinture en bâtiment. Dans ce cadre-là, trois machines de prétraitement ont été testées auprès de trois entreprises artisanales de peinture.

Les machines testées sont les suivantes :

- 1- Aquacleanor AS50K, Nespoli
- 2- Rotaclean 50L, Rotaplast
- 3- Strobber WA/WAB 80L, Rudolf

Fonctionnement de la machine de prétraitement

Bien que différentes, les trois modèles de machines ont un mode d'utilisation et un fonctionnement très similaire.

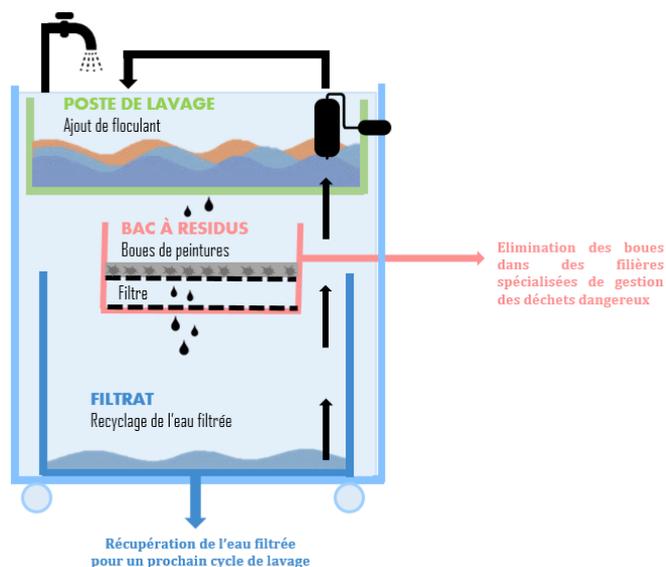


Image 1: Représentation schématique d'une machine de nettoyage des outils de travail permettant le prétraitement des effluents avant déversement au réseau d'assainissement

Les machines de prétraitement des effluents permettent à la fois de laver ses outils de travail tels que les brosses et pinceaux dans l'évier situé sur la partie haute de la machine, et également d'améliorer la qualité des rejets d'eaux usées via un mécanisme de floculation-filtration. Le nettoyage se fait à l'eau pour les outils contaminés par des peintures acryliques. L'eau de lavage récupérée dans le bac au-dessous de la machine contient moins de substances polluantes qu'initialement et peut-être réutilisée pour de prochains cycles de lavages. Les substances polluantes majoritairement retenues sur le filtre sont notamment les micropolluants hydrophobes, ces dernières forment des déchets solides appelés « boues de peintures » et doivent être collectés en vue d'être acheminés vers des filières de traitement adaptées comme le propose l'entreprise Clikeco¹ par exemple, prestataire spécialisé dans la collecte et le traitement des déchets de PME.

¹ <https://www.clikeco.com/P-16-81-D1-clikeco-bas-rhin-terreco.html>

Résultats et interprétations

Des analyses physico-chimiques ainsi que des bio-essais ont permis de conclure quant à l'efficacité de ce type de dispositif dans la réduction à la source des micropolluants et de la toxicité des effluents.

Analyses physico-chimiques

Pour le métier de peintre en bâtiment, 88 substances ont été recherchées dans les eaux usées avant et après prétraitement. Les résultats du projet ont montré que pour plus de 70% des substances quantifiées, le rendement d'élimination après prétraitement était supérieur ou égal à 50% (Gaillard, L. et Herold, A.-L., CNIDEP, 2018). Ainsi, ces machines de prétraitement représentent un système hybride décentralisé intéressant permettant de combiner réseau d'assainissement unitaire et prétraitement à la source.

Bio-essais

Les bio-essais complètent les analyses physico-chimiques réalisées. Néanmoins, ces résultats sont moins concluants sur l'efficacité de la machine de prétraitement dans la réduction de la toxicité générale des effluents. Avant et après prétraitement la toxicité générale des effluents d'eaux usées reste élevée, la machine de prétraitement ne permet pas de réduction nette.

Bilan

Le projet LUMIEAU-Stra a mis en évidence la contribution de petites entreprises artisanales dans la problématique globale de la pollution des eaux par les micropolluants. Ce projet, réalisé à une échelle pilote, souligne l'intérêt d'utiliser des machines de prétraitement des effluents à la source afin d'améliorer la qualité des rejets de PME. Grâce aux retours d'expérience du projet LUMIEAU-Stra, les principaux freins ont été mis en évidence : la méconnaissance de ce type de matériel par les artisans, le faible degré de sensibilisation à l'environnement des peintres, l'attente d'avoir une demande des clients pour proposer des produits plus respectueux de l'environnement.

Tableau 1 : Avantages et inconvénients des machines de prétraitement testées dans le cadre du projet LUMIEAU-Stra

	Avantages	Inconvénients
Machines de prétraitement	<p>Nettoyage efficace et plus rapide des outils de travail (pinceaux, brosses, ...)</p> <p>Facile à installer en atelier et facile d'utilisation</p> <p>Amélioration considérable de la qualité des rejets d'eaux usées</p>	<p>Nouvelle organisation de travail (retour à l'atelier)</p> <p>Coût d'investissement et collecte/traitement des déchets dangereux</p>

Le projet LUMIEAU-Stra met en lumière l'existence d'outils opérationnels intéressants capables de réduire les concentrations en micropolluants dans les eaux urbaines à la source.

Ces actions sont en lien avec la stratégie nationale de privilégier les mesures de réduction à la source dans la lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines.

En commençant par le secteur de la peinture en bâtiment, puis en élargissant à d'autres secteurs d'activité, le service de l'eau et l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg souhaite étendre les solutions opérationnelles testées au cours du projet pilote à l'échelle de toutes les entreprises artisanales ayant des activités de peintures et présentes sur le territoire de la collectivité.

Pour ce faire, le projet LUMIEAU-Stra caractérise une étude préalable au montage d'une opération collective. Cette opération collective vise à apporter un support technique ainsi qu'une aide financière aux entreprises désireuses d'améliorer leurs pratiques professionnelles existantes en s'équipant de machines de prétraitement des effluents.

5. Retours d'expériences d'autres opérations collectives

L'Eurométropole de Strasbourg, ayant la volonté de s'impliquer dans une opération collective, s'est rapprochée d'autres collectivités déjà engagées dans cette démarche. Ces différents échanges permettront d'adapter la démarche aux enjeux de son territoire.

5.1. Opération collective du SIVOM du bassin de l'Ehn

Cet échange avec le SIVOM du bassin de l'Ehn a permis de rendre compte des différents enjeux liés au développement d'une opération collective ayant pour objectif d'améliorer la qualité des eaux usées par des dispositifs de prétraitement à la source.

Tableau de bord

Il recommande d'établir un programme d'action dans lequel les objectifs à atteindre au cours de l'opération collective sont fixés en fonction des mesures à mettre en œuvre, elles-mêmes liées à des indicateurs de suivi et de résultats permettant de mesurer l'efficacité de l'opération collective au cours du temps. Ce tableau permettra également de budgétiser chacune des actions menées et sert de tableau de bord de l'opération collective. Il comprend également les différentes parties prenantes impliquées dans le déploiement de chacun des axes structurant l'opération.

Pré-évaluation des pratiques professionnelles

Basé sur des questionnaires envoyés aux entreprises artisanales, une première appréciation des pratiques professionnelles a pu être effectuée. Il est vivement recommandé d'effectuer un questionnaire type par branche d'activité professionnelle. Cependant, les retours de questionnaires sont souvent difficiles et il est nécessaire d'effectuer plusieurs relances téléphoniques.

Documents de communication

Afin de communiquer sur les différentes aides proposées, le SIVOM du bassin de l'Ehn a établi des documents de communication et notamment une plaquette sur les objectifs de

l'opération collective. Selon les acteurs ciblés, trois fiches d'informations supplémentaires ont été élaborées. Ces fiches d'informations résument les bonnes pratiques pour respecter l'environnement dans les métiers de l'automobile et du transport, les métiers de bouche et les métiers de la peinture.

Ces documents présentent les causes de pollution de l'eau dues à certaines activités professionnelles, les possibilités de gestion des déchets et rappellent le cadre réglementaire pour le déversement des effluents non domestiques au réseau collectif d'assainissement. Ces documents présentent également les axes d'amélioration ainsi que les solutions opérationnelles possibles d'implémenter en entreprise

Difficultés rencontrées

Par le biais de l'opération collective, il est important de s'intéresser à plusieurs secteurs d'activités professionnelles à la fois afin d'éviter de pointer du doigt un seul et unique secteur comme responsable de la pollution des eaux usées par les micropolluants. Le développement d'une opération collective se fait idéalement au travers de plusieurs branches professionnelles, or cela reste très difficile étant donné la multitude d'acteurs concernés vis-à-vis des moyens humains disponibles dans la collectivité. Par ailleurs, d'autres difficultés rencontrées reposent sur le manque d'intérêt des professionnels qui ne voient pas les avantages que peuvent apporter une opération collective et qui sont généralement peu enclin à changer leurs pratiques professionnelles actuelles.

5.2. Opération collective des Terres toulouses

La communauté des communes des Terres Toulouses a déployé une opération collective visant principalement les entreprises artisanales du secteur de la peinture, de la restauration, de l'automobile et du transport ainsi que d'autres entreprises du secteur de l'imprimerie, de la grande distribution, de l'agriculture et de la viticulture. L'opération collective a débuté en janvier 2018.

Liste de données

La liste de l'INSEE² représente la principale source de données pour trier les entreprises par code NAF.

Priorisation des entreprises

En matière de sélection d'entreprises ciblées par l'opération collective, les communautés des communes Terres Toulouses s'est, en 2017, servie des données RSDE rapprochées avec les connaissances actuelles sur les rejets par métier ainsi que de l'outil de l'Agence de l'eau et des problèmes de pollution rencontrés récemment. Elle s'est basée sur les entreprises ayant au moins un salarié dans un premier temps.

Communication

² <https://www.sirene.fr/sirene/public/accueil>

Les courriers représentent un bon moyen d'annoncer l'opération collective, or le taux de réponse reste moindre ; de l'ordre de 10-15%. Dans la mesure où des questionnaires sont joints aux courriers d'information, il est préférable que le questionnaire soit bien adapté à chaque secteur d'activité visé ainsi qu'à la taille de l'entreprise.

Afin d'éviter trop de changements rébarbatifs, sa direction a tout de même fait le choix de n'envoyer qu'un seul type de questionnaire global à tous types d'entreprises, tous secteurs confondus. Il aurait été plus judicieux de l'adapter, car cela a nécessité beaucoup trop de relances téléphoniques.

De plus, il est nécessaire d'adresser des questions fermées et d'effectuer maintes relances téléphoniques permettant d'obtenir un maximum de réponses aux questionnaires d'évaluation des pratiques. Sur un total de 300 entreprises, il y a eu 44% de retour aux questionnaires, dont la moitié via des visites terrain, et la moitié de retour questionnaire par courrier.

Mise en place d'indicateurs

Les principaux indicateurs établis sont le pourcentage de diagnostics terrain effectués, le pourcentage de mise en conformité, le nombre d'entreprises contactées, leurs niveaux de conformité, le nombre de fiches réalisées, le nombre de réunions d'information et aussi, le nombre d'autorisation de déversement en place.

Méthodologie de la démarche

La démarche adoptée se résume par les actions suivantes :

- Envoi d'un courrier et d'une fiche métier (groupé et différencié par type de métier)
- Relance téléphonique et prise de rendez-vous
- Diagnostics sur site
- Rédaction d'un compte-rendu de visite
- Mise en place d'une autorisation de déversement avec délai de mise en conformité
- Proposition d'accompagnement technique au montage de dossier de demande de subventions
- Relances téléphoniques ou mail pour la mise en conformité
- Vérification des travaux effectués pour la mise en conformité

Support de travail

Il est très utile de tenir à jour un fichier qui répertorie toutes les données permettant de faire le point sur l'avancée de l'opération au cours du temps (excel ou Yprésia).

5.3. Entretien téléphonique avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Un échange téléphonique avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a permis de délimiter le périmètre initial de l'opération collective ainsi que de définir les étapes préliminaires au montage d'une opération sur le territoire de l'Eurométropole.

Cette discussion a permis de valider le fait que le projet LUMIEAU-Stra, dont l'AERM est déjà un partenaire important, peut servir d'étude préliminaire au déploiement d'une opération collective avec les métiers de l'artisanat étudiés.

Priorisation des entreprises

Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg étant particulièrement grand et comptant un nombre significatif d'entreprises artisanales, il est nécessaire de prioriser les entreprises qui vont bénéficier de l'aide technique et financière dans les premières étapes de l'opération. Dans cette mesure, l'AERM nous propose de nous intéresser d'abord à toutes les entreprises de plus de cinq employés qui seront plus à même de s'orienter vers une amélioration de leurs pratiques professionnelles et d'élargir par la suite aux autres entreprises artisanales de taille plus petite.

Format des rapports

Cette conversation téléphonique a également permis de définir le format du rapport préalable nécessaire d'envoyer à l'agence de l'eau pour validation et mise en œuvre opérationnelle de l'opération collective. Le rapport préalable doit contenir le contexte, le planning des actions envisagées, celles déjà commencées, les partenaires du projet et les indicateurs de suivi et de résultat choisis.

6. Paramètres de l'opération collective

Les différents retours d'expérience d'opérations collectives partageant l'objectif commun d'améliorer la qualité des rejets non domestiques des PME ont permis d'élaborer une méthode de priorisation des entreprises ciblées par l'opération collective prolongeant le projet LUMIEAU-Stra ainsi que d'établir un plan d'action adapté au territoire de la collectivité de l'Eurométropole de Strasbourg.

6.1. Priorisation des entreprises

L'opération collective qui permettra le prolongement opérationnel du projet LUMIEAU-Stra cible les entreprises artisanales situées sur le territoire de la collectivité et dans un premier temps, celles qui comptent plus de 5 employés. Cette opération vise les entreprises artisanales issues des quatre secteurs d'activités étudiés au cours du projet LUMIEAU-stra. Elle sera premièrement initiée avec les entreprises ayant des activités de peinture mais très rapidement étendue aux métiers de travaux sur bois, de l'entretien de véhicules et de la maintenance ainsi qu'aux métiers de la coiffure.

METIERS	Fichier SIRENE INSEE (Septembre 2018)				
	Code NAF	Nombre total par secteur	> 5 employés	1-5 employés	1-9 employés
Travaux de peinture	4331Z	1445	85	1329	1384
	4333Z				
	4334Z				
	4339Z				
Entretien de véhicules	4520A	454	31	413	430
	4520B				
Travaux sur bois/menuiserie	1623Z	345	22	310	322
	1629Z				
	3101Z				
	3109B				
	4332A				
Coiffure	9602A	1285	49	1156	1187
	9609Z				

Figure 1: Nombre d'entreprises des quatre secteurs d'activités étudiés au cours du projet LUMIEAU-Stra et présentes sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg en fonction de leur nombre d'employés

Au vu de la taille du territoire et le nombre important d'entreprises artisanales, une méthode de priorisation des entreprises ciblées a été développée permettant de définir ainsi le degré de priorité dans la mise en place d'un changement des pratiques d'une entreprise. Cette priorisation se base sur un questionnaire qui délivre deux scores à l'entreprise ; l'un permettant d'apprécier les pratiques professionnelles actuelles et le second reflétant la motivation de l'entreprise à bénéficier des avantages offerts par l'opération collective. Le questionnaire établi est propre à chaque branche professionnelle et se veut d'être court et concis. C'est un moyen simplifié d'obtenir un premier aperçu des pratiques professionnelles d'une entreprise sans déplacement sur site.

Le questionnaire ainsi que la méthode d'interprétation des résultats est présenté en annexe.

Le graphique ci-dessous montre que les entreprises ayant un premier score inférieur à 66% seront considérées comme prioritaires ; la démarche collective sera initiée avec ce type d'entreprises. Or, au vu de leurs seconds scores, ces entreprises seront catégorisées en deux classes, à savoir, celles avec une faible motivation de s'engager vers une démarche d'amélioration des pratiques professionnelles se traduisant par un second score inférieur à 50% et celles témoignant d'un engagement plus marqué avec un score supérieur à 50% souhaitant ainsi bénéficier des avantages de l'opération collective. Catégoriser les entreprises au sein de ces deux classes permet de connaître le degré de priorité attribué à une entreprise quant à la mise en place d'un changement de ses pratiques professionnelles tout en adaptant la stratégie de communication permettant d'aborder l'opération collective à l'entreprise selon son intérêt plus ou moins marqué pour cette démarche.

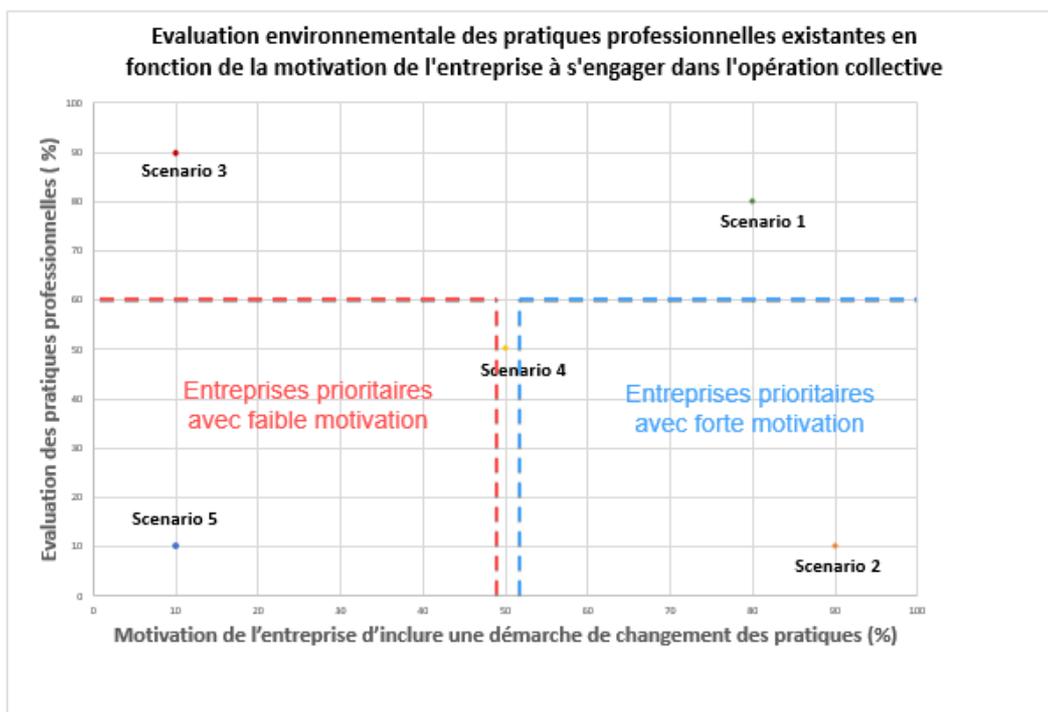


Figure 2 : Les deux catégories d'entreprises considérées comme prioritaires pour initier l'opération collective

Le 27 novembre 2018 les questionnaires ont été envoyés aux entreprises avec des activités de peinture comptant plus de 5 employés et situées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Parmi les 85 entreprises recensées par le biais du répertoire de l'INSEE, 17 sont en liquidation judiciaire, il reste donc 68 entreprises de plus de 5 employés avec des activités de peinture. Peu de réponses ont été obtenues et un relance est prévu mi-2019.

6.2. Définition d'un plan d'actions

Le travail précédent a permis de récolter bon nombre d'informations et retours d'expériences permettant d'inscrire l'opération collective du service de l'eau et l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg au travers d'un plan d'actions adapté aux enjeux de son territoire. Trois grand axes ont été définis dans lesquels sont dimensionnés des objectifs et des actions correspondantes. Chaque objectif est corrélé à une action

spécifique à mettre en œuvre et permettant l'avancement de l'opération collective au cours du temps. Les progrès et l'efficacité de cette opération seront mesurables à l'aide d'indicateurs de suivi et de résultats judicieusement choisis et alignés avec chaque objectif et action.

Les axes de travail choisis sont les suivants :

- Etat des lieux et régularisation
- Actions de communication et sensibilisation
- Eco-exemplarité de la collectivité

Ces axes de travail sont développés sous la forme d'une première version de plan d'action présenté au travers des tableaux suivants :

Tableau 2 : Tableau résumant les objectifs, les actions et les indicateurs de suivi et de résultats correspondant à l'axe 1 du programme d'actions

AXE 1	Descriptif	Cibles	Objectifs et actions	Outils et moyens	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats	Partenaires	Période temporelle
Etat des lieux et régularisation	Apprécier la conformité d'un site afin de juger de la nécessité d'un changement des pratiques au sein de l'établissement. Mise en conformité des établissements en concordance avec le règlement d'assainissement de la collectivité.	Entreprises artisanales de plus de 5 employés et inscrites à la CMA depuis plus de 2 ans avec des rejets d'eaux usées contenant potentiellement des MPs (travaux de peinture, entretien de véhicules, coiffure, travaux sur bois, ...)	1) Lister et contacter les établissements concernés par l'opération collective	Annuaire des entreprises par code NAF (Fichiers CMA et INSEE) Courrier d'information	Nombre d'établissements concernés par l'opération collective Nombre de courriers d'information envoyés		AERM, CMA	2019-2021
			2) Mettre en place une procédure d'évaluation des pratiques professionnelles	Enquêtes - terrain : Questionnaire d'évaluation des pratiques professionnelles basé sur deux scores Rapports de visite : Scores obtenus et degré de priorité attribué à l'entreprise	Nombre de questionnaires envoyés Nombre de questionnaires complétés et renvoyés Nombre de visites d'établissements effectuées	Nombre d'entreprises considérées comme établissements prioritaires		
			3) Valoriser les bonnes pratiques de management environnemental pour les PME	Chartes d'engagement, attestations et/ou labels : Souligner la bonne gestion des eaux usées, des déchets et la prévention des risques (BDS, FDS, bonnes pratiques, ...) Analyse des rejets si jugé nécessaire ou rejets de qualité anormale	Nombre d'analyses des rejets effectuées en cas de qualité anormale	Nombre de chartes d'engagement signées, ou labels et certifications délivrées par l'EMS aux entreprises vertueuses		

AXE 1	Descriptif	Cibles	Objectifs et actions	Outils et moyens	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats	Partenaires	Période temporelle
Etat des lieux et régularisation	Apprécier la conformité d'un site afin de juger de la nécessité d'un changement des pratiques au sein de l'établissement. Mise en conformité des établissements en concordance avec le règlement d'assainissement de la collectivité.	Entreprises artisanales de plus de 5 employés et inscrites à la CMA depuis plus de 2 ans avec des rejets d'eaux usées contenant potentiellement des MPs (travaux de peinture, entretien de véhicules, coiffure, travaux sur bois, ...)	4) Proposer un accompagnement technique au montage de dossier de demande d'aide	Support technique pour le montage du dossier de demande d'aide auprès de l'AERM. Machines de prétraitement des effluents dans les magasins des fournisseurs de matières premières, dans les déchetteries professionnelles, dans les entreprises de peinture et dans les CFA	Nombre de dossiers de demandes d'aides déposés auprès de l'AERM	<p>Nombre total d'établissements accompagnés et ayant bénéficié d'une subvention pour s'équiper avec une machine de prétraitement</p> <p>Nombre total de machines de prétraitement installées</p> <p>Opérations spécifiques de collecte des déchets mises en place</p> <p>Nombre de dispositifs de prétraitement installés dans les magasins de fournisseurs</p> <p>Nombre de machines de nettoyage installées dans les déchetteries professionnelles</p> <p>Nombre de machines de nettoyage installées au sein des ateliers d'entreprises de peinture</p> <p>Taux d'utilisation mensuelle de la machine de prétraitement mise à disposition dans les différents lieux de mise à disposition</p> <p>Montant total des aides financières délivrées par l'AERM (en €)</p>	AERM, CMA	2019-2021
			5) Renforcer la réglementation vis-à-vis du prétraitement des effluents non domestiques pour certaines activités professionnelles	Redéfinir la méthode de calcul de coefficient de pollution pour qu'il soit incitatif à mettre en place des bonnes pratiques		Nombre d'entreprises soumises à un coefficient de pollution		

Tableau 3 : Tableau résumant les objectifs, les actions et les indicateurs de suivi et de résultats correspondant à l'axe 2 du programme d'actions

AXE 2	Descriptif	Cibles	Objectifs et actions	Outils et moyens	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats	Partenaires	Période temporelle
Actions de communication et sensibilisation	Sensibiliser et communiquer sur l'impact des activités professionnelles et domestiques sur la pollution des milieux aquatiques par les micropolluants, les effets sur la santé humaine et la biodiversité et sur les avantages d'un changement des pratiques professionnelles	Entreprises artisanales de secteurs professionnels potentiellement émetteurs de MPs	1) Accompagner le changement de pratiques dans les secteurs suivants: - Métiers de la peinture - Travaux sur bois - Entretien de véhicules - Coiffure	Organiser des ateliers de communication/sensibilisation pour présenter les machines de prétraitement à la source et informer sur les coûts d'investissement et de fonctionnement (fournisseurs, artisans, EMS, corporations, FFB, CMA et CNIDEP)	Nombre d'ateliers de communication/sensibilisation pour présenter les machines de prétraitement et les enjeux environnementaux liés à la gestion des eaux usées (EMS, artisans, apprentis des CFA, corporations et fournisseurs)	Nombre de dispositifs de prétraitement installés en entreprise suite aux actions de communication/sensibilisation Taux de satisfaction des employés vis-à-vis de l'utilisation des machines de prétraitement (enquête de satisfaction, en %)	Corporations : FFB, CAPEB, UGA COPMA UNEC Institutions : CNIDEP CMA	2019-2021
		Fournisseurs de matières premières pour les établissements professionnels	2) Etendre l'accompagnement au changement des pratiques et les actions de communication/sensibilisation à d'autres types de professions	Organiser des réunions de démonstration et d'utilisation des machines de prétraitement (fournisseurs des machines, prestataires responsables de la collecte des déchets dangereux, artisans, élèves apprentis des CFA, corporations, CMA, CNIDEP et EMS)	Nombre de formations pour expliquer comment bien utiliser la machine de prétraitement suite à l'investissement faite par une entreprise Nombre d'éco-défis inter-entreprises permettant de récompenser les bonnes pratiques professionnelles du point de vue de la gestion des eaux usées d'une entreprise Nombre de visites de la station d'épuration de La Wantzenau			
		Prestataires assurant la gestion des déchets dangereux professionnels						
		Elèves apprentis des centres de formations						
		Consommateurs, usagers, habitants de la collectivité						

AXE 2	Descriptif	Cibles	Objectifs et actions	Outils et moyens	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats	Partenaires	Période temporelle
Actions de communication et sensibilisation	Sensibiliser et communiquer sur l'impact des activités professionnelles et domestiques sur la pollution des milieux aquatiques par les micropolluants, les effets sur la santé humaine et la biodiversité et sur les avantages d'un changement des pratiques professionnelles	Entreprises artisanales de secteurs professionnels potentiellement émetteurs de MPs	3) Sensibiliser les particuliers pour les orienter dans leur choix vers des artisans vertueux ayant des bonnes pratiques du point de vue environnemental	<p>Développer des partenariats avec les associations environnementales afin d'organiser des ateliers dédiés aux particuliers sur les bonnes pratiques du quotidien en lien avec les eaux usées</p> <p>Mettre en place des machines de prétraitement des effluents dans les magasins de bricolage destinées aux particuliers</p>	<p>Nombre de visites de la station d'épuration de La Wantzenau</p> <p>Nombre d'ateliers de communication/sensibilisation destinés aux particuliers et organisés par le biais de partenariats avec les associations environnementales locales permettant de promouvoir les bonnes pratiques du quotidien</p>	<p>Nombre de dispositifs de prétraitement installés dans les grandes surfaces de bricolage</p> <p>Taux d'utilisation mensuelle des démonstrateurs mis à disposition dans les magasins de bricolage</p> <p>Taux de satisfaction des employés vis-à-vis de l'utilisation des machines de prétraitement (enquête de satisfaction, en %)</p>	<p>Corporations : FFB, CAPEB, UGA, COPMA, UNEC</p> <p>Institutions : CNIDEP, CMA</p>	2019-2021
		<p>Fournisseurs de matières premières pour les établissements professionnels</p> <p>Prestataires assurant la gestion des déchets dangereux professionnels</p> <p>Elèves apprentis des centres de formations</p> <p>Consommateurs, usagers, habitants de la collectivité</p>						

Tableau 4 : Tableau résumant les objectifs, les actions et les indicateurs de suivi et de résultats correspondant à l'axe 3 du programme d'actions

AXE 3	Descriptif	Cibles	Objectifs et actions	Outils et moyens	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats	Partenaires	Période temporelle	
Eco-exemplarité de la collectivité	Devenir une collectivité modèle dans la mise en place d'une démarche d'amélioration des pratiques et permettre de transposer les moyens déployés à une large gamme d'établissements professionnels de secteurs différents.	Service collecte et valorisation des déchets Service des ateliers de l'Opéra du Rhin Mairies de communes	1) Effectuer un diagnostic des services de la collectivité	Contacteur les différents services de la collectivité potentiellement concernés par l'opération collective	Nombre de services concernés par l'opération collective Nombre de réunions d'échanges avec les services à même de mettre en place une machine de prétraitement des effluents pour le nettoyage des outils de travail		Service du développement économique et de l'attractivité et service pour l'élaboration des marchés publics	2019-2021	
			2) Accompagner les services identifiés dans une démarche d'amélioration des pratiques	Mettre des machines de prétraitement à disposition au sein de différents services de l'EMS ou au sein des mairies des communes de l'EMS					Nombre de démonstrateurs installés dans les services de la collectivité ou les services communaux Taux d'utilisation mensuelle des démonstrateurs installés dans les services de la collectivité Taux de satisfaction et retours des utilisateurs des machines de prétraitement installées dans les services de la collectivité (enquête de satisfaction, %)
			3) Renforcer la réglementation en matière de bonne gestion des effluents non domestiques pour certaines activités professionnelles	Intégrer des clauses environnementales dans tous les marchés publics avec des pondérations significatives (décliner le SPASER à l'échelle des métiers)	Nombre de marchés publics contenant des clauses environnementales avec une pondération significative établis				Nombre de marchés publics contenant des clauses environnementales spécifiques avec une pondération significative et liées aux actions de réduction des rejets en micropolluants dans les eaux remontés

6.3. Planning prévisionnel

Le schéma ci-dessous représente le planning prévisionnel des différentes phases de l'opération collective au cours du temps.

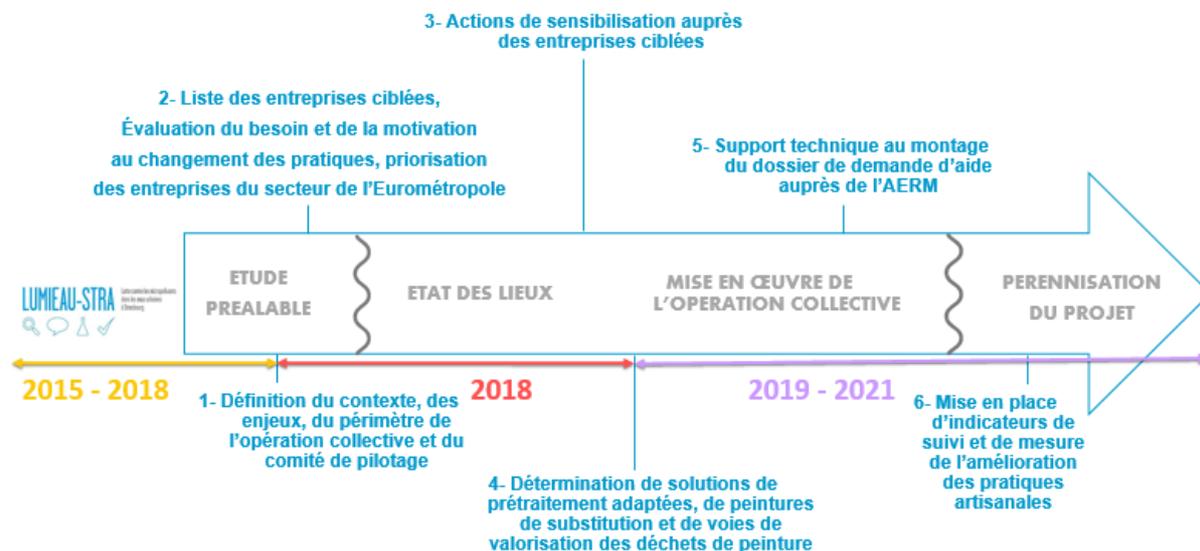


Figure 3 : Planning prévisionnel des différentes phases de l'opération collective

7. Documents complémentaires

7.1. Informations tarifaires des machines de prétraitement

Après avoir contacté plusieurs entreprises fournissant différents types de machines de nettoyage des outils de peinture et ainsi de prétraitement à la source, une première liste des modèles disponibles en fonction des prix a pu être établie.

Tableau 5 : Type de machines de prétraitement en fonction du fournisseur et du prix

TYPE MACHINE	FOURNISSEUR	PRIX (TTC)
AS50 Aquacleanor	Nespoli France	3 793,20 €
AS80 Nespoli		5 233,20 €
AS160 Nespoli		9 664 €
WAW 800 B	Rudolf Maschinenbau	5 496,60 €
WAW 1500 B		6 432,50 €
WAB 800	Deco6	11 603,38 €
WAB 1500		12 676 €
Storch WAMAB/Colorfree		6 762,47 €
Rotaclean 50 L		4 073,10 €
Rotaclean 100 L		5 060,70 €
Rotaclean 50L	Zolpan	2 870 €
Rotaclean 100L		3 912 €

7.2. Documents de communication

Dans le cadre de l'opération collective, deux documents de communication ont été établis. L'un vise à résumer les différentes étapes du projet LUMIEAU-Stra ainsi que les conclusions qui ont pu en être tirées, tandis que le second sert de support pour communiquer l'opération collective auprès d'un secteur professionnel précis. Pour le cas de la peinture par exemple, ce second document évoque la responsabilité des activités de peinture dans la pollution des eaux usées par les micropolluants ainsi que les solutions opérationnelles qu'il est possible d'implémenter en entreprise pour améliorer ses pratiques du point de vue environnemental et notamment du point de vue de la gestion des effluents.

En supplément une présentation power point a également été préparée afin de présenter aux entreprises et à toutes autres parties prenantes concernées par l'opération collective les enjeux liés à la pollution des eaux usées par les activités économiques. Ce support sert également de présentation des moyens existants de réduction de la pollution à la source et des aides techniques et financières dont il est possible de bénéficier en s'engageant dans l'opération collective.

8. Conclusion

La méthodologie développée pour initier l'opération collective a pour but de décliner la stratégie nationale française établie pour lutter contre les micropolluants dans les eaux à l'échelle du territoire de la collectivité de l'Eurométropole de Strasbourg. Cette opération collective vise prioritairement les petites entreprises artisanales et notamment celles étudiées au cours du projet LUMIEAU-Stra. En effet, les grandes entreprises situées sur le territoire de la collectivité sont, pour la plupart, déjà suivies par le service de l'eau et l'assainissement via une convention stipulant les seuils de rejets autorisés dans leurs effluents. Ces entreprises fournissent des analyses physico-chimiques régulières et attestent de la conformité de leurs effluents en accord avec les modalités de la convention établie.

L'Eurométropole de Strasbourg dispose de la compétence du développement économique et de l'attractivité ainsi que des services liés à l'eau et l'assainissement. Ainsi, c'est dans son intérêt de soutenir tous types d'acteurs économiques dans l'amélioration des pratiques professionnelles permettant d'aboutir à un développement économique durable de son territoire.

Le programme d'actions établi s'inscrit dans trois axes à partir desquels découlent les actions à mettre en œuvre pour développer l'opération collective.

8.1. Leviers d'actions

Une collectivité territoriale comme l'Eurométropole de Strasbourg dispose de plusieurs leviers d'actions permettant d'appuyer un changement des pratiques professionnelles sur l'ensemble de son territoire et permettant de répondre au problème global de la pollution des eaux usées par les micropolluants.

Le levier réglementaire représente le premier levier d'actions dont dispose une collectivité. En effet, le service de l'eau et l'assainissement peut renforcer sa réglementation au regard de la qualité des rejets déchargés dans le réseau d'assainissement encourageant alors vivement les entreprises à se tourner vers des solutions de prétraitement de leurs effluents pour obtenir des rejets conformes. De plus, la collectivité peut également attribuer une pondération plus importante aux clauses environnementales de ses marchés publics, incitant alors les entreprises désireuses de répondre aux critères à se donner les moyens de devenir conformes aux nouvelles exigences fixées. Enfin, le service de l'eau et l'assainissement peut également appliquer des coefficients de pollution aux entreprises de son territoire en fonction des flux de micropolluants émis par secteur d'activités professionnels (calculés sur la base des résultats d'analyses de projets comme le projet LUMIEAU-Stra) et les pondérer suivant si l'entreprise met en place des bonnes pratiques ou non. Ces coefficients de pollution seront traduits sur la facture d'eau et visent à encourager les entreprises à s'équiper avec des dispositifs de prétraitement de leurs effluents.

D'autre part, l'opération collective constitue un outil intéressant pour accompagner les entreprises d'un territoire à répondre aux futures exigences réglementaires. Pour ce faire, il est nécessaire d'apporter un support technique au montage de demande de subventions aux entreprises désireuses d'améliorer leurs pratiques professionnelles actuelles. Ainsi, le service de l'eau et l'assainissement souhaite exploiter cet outil et collaborer avec l'AERM pour guider les entreprises artisanales de son territoire vers une amélioration des pratiques professionnelles,

et réduire ainsi, les concentrations en micropolluants dans les eaux usées par des traitements à la source.

En outre, la collectivité possède un rôle d'intermédiaire entre les entreprises privées ciblées par l'action collective et les autres organisations également impliquées dans la qualité de l'eau ou étant en lien plus direct avec les entreprises artisanales. Pour ce faire, il est très important de créer un réseau solide de partenaires impliqués dans la préservation de la ressource en eau et d'assigner des rôles précis à chacune de ces entités.

En conclusion, une collectivité territoriale dispose de leviers réglementaires ainsi que de leviers d'accompagnements qui, tous deux et combinés, peuvent contribuer à l'amélioration de la gestion des eaux usées sur l'ensemble du territoire. Ces deux types de leviers sont intégrés dans le plan d'actions établi pour initier l'opération collective du service de l'eau et l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg.

8.2. Principaux freins

Le modèle de l'opération collective présente toutefois certaines limites qu'il est nécessaire de considérer. L'une des premières difficultés de l'opération collective se caractérise par l'atteignabilité des entreprises artisanales. En effet, ces très petites entreprises peuvent être parfois difficiles à contacter par absence de sites web voire d'adresses mails et de numéro de téléphone, d'où la difficulté de les informer sur l'opération collective en cours. En outre, les questionnaires envoyés sont rarement retournés sans avoir préalablement eu recours à de multiples relances téléphoniques.

Par ailleurs, la méthode d'évaluation des pratiques professionnelles des entreprises repose sur un questionnaire simplifié et donne une image approximative des pratiques professionnelles vis-à-vis de la gestion des effluents et des bonnes pratiques environnementales. Ainsi, le questionnaire représente un moyen général de collecter des informations propres à chaque entreprise et évite bien des déplacements sur sites, car dans la réalité du terrain, il n'est pas possible de réaliser des analyses physico-chimiques des effluents de chaque entreprise artisanale, cela serait bien trop onéreux et difficile à implémenter. Le projet LUMIEAU-Stra sert justement d'étude permettant de généraliser la contribution d'un secteur professionnel sur la pollution des eaux usées par les micropolluants et les questionnaires d'avoir une idée plus précise de la situation au cas par cas malgré le caractère approximatif de la méthode d'évaluation qui repose sur la transparence des entreprises complétant elles-mêmes le document.

Un changement des pratiques professionnelles des entreprises artisanales induit également une présence physique constante et sur le long-terme afin d'accompagner les acteurs économiques dans l'intégration d'un nouveau mode de travail. En pratique, les moyens humains disponibles à la collectivité ne sont pas suffisants pour ce faire c'est pourquoi il est nécessaire de collaborer et de déléguer certaines actions aux partenaires de l'opération.

Une autre limite au déploiement de l'opération collective repose sur le fait que les artisans attendent un changement dans la demande du client. Les consommateurs de produits ou de services liés aux activités de peinture par exemple, jouent un rôle important dans les pratiques professionnelles adoptées par les artisans qui s'adaptent aux exigences des consommateurs. Les consommateurs mieux informés sur la nécessité de prétraiter les eaux usées seront plus à même de se tourner vers des artisans vertueux en les questionnant par exemple sur l'existence ou non

d'une machine de prétraitement des effluents dans les ateliers avant de s'engager avec telle ou telle entreprise et de bénéficier de leurs services.

Le modèle de travail de certains artisans et notamment des artisans peintres implique de nombreux déplacements à l'extérieur du territoire de la collectivité ainsi qu'à l'intérieur pour les entreprises situées en dehors du territoire de la collectivité mais ayant des chantiers dans l'une de ses communes. Cela a pour conséquence le déversement d'effluents non autorisés par la collectivité dans le réseau d'assainissement collectif. Ainsi, le service de l'eau et l'assainissement n'a pas la possibilité de garder le contrôle sur tous les déversements effectués au réseau malgré le cadre réglementaire fixé par la loi. L'opération collective vise à imposer de nouvelles pratiques professionnelles aux entreprises de son territoire, or cela risque d'être freiné par les entreprises d'autres collectivités avoisinantes non soumises à ce type de nouvelles pratiques.

Enfin, un changement des pratiques de cette envergure s'inscrit sur plusieurs années avant d'être mis en place sur l'ensemble du territoire et les entreprises doivent être préparées à répondre à des exigences réglementaires plus strictes fixées par la collectivité à l'aide de démarches comme l'opération collective. Il est nécessaire d'initier une démarche d'amélioration des pratiques avec une vision à long terme.

8.3. Perspectives

La méthodologie de l'opération collective est initiée avec les activités de peinture mais a été développée selon un modèle transposable à d'autres secteurs d'activités comme le secteur de la menuiserie par exemple. En effet, cette branche professionnelle peut bénéficier du même type de machines de prétraitement fonctionnant non plus en base aqueuse mais avec des écosolutions organiques. Le programme d'actions envisagé peut ainsi être étendu pour le secteur de la menuiserie en adaptant les outils développés tels que le questionnaire d'évaluation des pratiques et les documents de communication.

En plus d'être transposée à d'autres secteurs d'activités professionnels, la méthodologie de l'opération collective développée peut également servir de modèle pour d'autres collectivités désireuses d'initier une telle démarche à l'échelle de leurs territoires.

La suite du projet d'opération collective repose sur la budgétisation des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans le programme d'actions envisagé ainsi que sur la collecte d'un maximum de questionnaires complétés par les entreprises. Les retours de questionnaires ainsi que les actions de communication et sensibilisation permettront de lister un certain nombre d'entreprises de peinture avec lesquelles l'opération collective et le montage du dossier de demande d'aides vont être initiés. Dès lors, la phase de mise en œuvre de l'opération collective pourra alors démarrer avec pour objectif de permettre au maximum d'entreprises artisanales avec des activités de peinture et/ou de menuiserie de s'équiper avec des machines de prétraitement des effluents.

9. Annexe : Questionnaire activités de peinture

INTRODUCTION DU QUESTIONNAIRE

Strasbourg, le 27 novembre 2018

Objet : Qualité des effluents non domestiques des établissements professionnels situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg exploite, en plus des stations d'épuration, un vaste réseau d'assainissement, des collecteurs d'eaux pluviales, des stations de relevage et de refoulement et de nombreux autres ouvrages implantés sur le territoire.

Afin d'optimiser la gestion des systèmes d'assainissement et de rendre à l'ensemble des usagers un service efficace et sûr, il lui est indispensable de bien connaître la nature et la quantité des effluents qui y sont collectés.

Avec cet objectif, le service de l'Eau et l'Assainissement de votre collectivité souhaite effectuer un état des lieux des établissements présents sur son territoire. Cette initiative vise à évaluer la qualité des rejets liquides envoyés au réseau d'assainissement. Plusieurs types d'activités, dont celle de votre établissement, sont concernés par cet état des lieux.

Pour votre information, le Code de la Santé Publique (article L.1331-10) stipule que tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par la collectivité.

Dans ce cadre-là, nous vous prions de bien vouloir compléter le rapide questionnaire ci-joint et de nous le retourner dans les plus brefs délais après réception de ce courrier (par mail ou par voie postale, voir modalités de renvoi ci-dessous). Pour vous accompagner dans cette démarche ou si vous souhaitez bénéficier de renseignements complémentaires, vous pouvez directement contacter par téléphone Monsieur Maxime POMIES.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,

Le service de l'Eau et l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg

Modalités de renvoi du questionnaire :

✉ : Eurométropole de Strasbourg

DESPU – Service de l'Eau et l'Assainissement

Maxime POMIES, Ingénieur Chef de projet LUMIEAU-Stra

1 Parc de l'Étoile

67076 Strasbourg

@ : maxime.pomies@strasbourg.eu

☎ : 03 68 98 73 23

Questionnaire d'évaluation des bonnes pratiques environnementales en matière d'eaux usées – Travaux de peinture en bâtiment

QUESTIONNAIRE

L'Eurométropole de Strasbourg a la compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble des 33 communes qui la composent. Dans ce cadre, elle est en charge de la gestion des effluents non domestiques, à savoir les rejets d'eaux usées des activités économiques. Afin d'effectuer le diagnostic de vos pratiques professionnelles du point de vue environnemental, nous vous invitons à compléter le formulaire ci-dessous. Pour ce faire, veuillez renseigner les informations suivantes, puis cocher parmi les différentes actions celles qui correspondent à la situation de votre entreprise. Cochez la case « oui » pour indiquer que vous êtes « d'accord » : l'action correspond à la situation actuelle de votre entreprise. Dans le cas contraire, cochez la case « non ». Si vous avez un doute sur la réponse, n'hésitez pas à nous contacter pour vous aider à répondre à la question. Aussi, si votre entreprise n'est pas concernée par l'action, veuillez ne cocher aucune case.

Informations générales³

Raison sociale de l'entreprise :

Numéro SIRET :

Responsable :

Contact :

Adresse(s) postale(s) de(s) l'atelier(s) (stockage des produits/nettoyage des outils de travail) :

.....

.....

Adresse postale de l'entreprise (si différente de celle-ci-dessus) :

.....

.....

Téléphone :

E-mail :

Activités de l'entreprise

Activités de l'établissement :

.....

.....

.....

.....

Code NAF :

Effectif total :

³ Toutes les données récoltées à l'issue de ce questionnaire seront uniquement utilisées dans le cadre d'un travail d'accompagnement de votre entreprise par le service de l'eau et l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg et servira de support à la mise en place d'une démarche d'amélioration de vos pratiques professionnelles actuelles en vous proposant des solutions opérationnelles adaptées à votre modèle économique.

Partie 1 : Nécessité ou non d'inclure une démarche de changement des pratiques

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Votre entreprise connaît sa consommation annuelle d'eau..... OUI NON

Si oui merci de bien vouloir préciser :

Votre entreprise a réfléchi à des possibilités de réduire sa consommation d'eau..... OUI NON

GESTION DES EAUX USEES

Votre entreprise dispose d'une autorisation de déversement et de raccordement des eaux usées délivrée par la collectivité..... OUI NON

Votre entreprise évite de rejeter des *solvants organiques*⁴ dans le réseau d'eaux usées OUI NON

Votre entreprise opte pour des appareils de nettoyage des outils de peinture dits en « zéro rejets »..... OUI NON

Votre entreprise dispose d'un système de nettoyage des outils de peinture permettant le prétraitement des eaux usées avant leur rejet au réseau d'assainissement de la collectivité..... OUI NON

STOCKAGE DES PRODUITS ET GESTION DES DECHETS DANGEREUX

Votre entreprise stocke ses peintures dans une armoire spécifique ou sur une étagère dédiée au sein de l'atelier..... OUI NON

Votre entreprise classe ses Bordereaux de Suivi des Déchets..... OUI NON

Votre entreprise dépose ses déchets de peinture auprès d'un prestataire de collecte des déchets spécialisés ou en déchetterie professionnelle..... OUI NON

TYPE DE PEINTURES

Votre entreprise recommande des peintures écologiques à ses clients OUI NON

Votre entreprise utilise des peintures « écodurables » ne contenant pas de solvants organiques de synthèse..... OUI NON

Votre entreprise tient compte de la notation « émissions polluantes dans l'air intérieur » dans ses choix de peinture..... OUI NON

⁴ Les solvants organiques sont des diluants chimiques présents en quantité variable dans les peintures prêtes à l'emploi, et notamment dans les peintures en phase solvant.

Votre entreprise utilise des peintures à base de pigments naturels exempts de métaux lourds..... OUI NON

Partie 2 : Motivation de l'entreprise en vue d'une amélioration de ses pratiques

ENGAGEMENT DE LA PART DE L'ENTREPRISE

Votre entreprise juge nécessaire d'inclure un changement de ses pratiques actuelles pour permettre une meilleure gestion de ses eaux usées..... OUI NON

Votre entreprise souhaite utiliser davantage de peintures formulées à base de produits naturels et sans COV⁵ pour privilégier la santé de ses employés..... OUI NON

Votre entreprise souhaite utiliser davantage de peintures formulées à base de produits naturels afin de préserver l'environnement..... OUI NON

Votre entreprise est désireuse d'être accompagnée par un organisme tiers dans cette démarche de changement des pratiques..... OUI NON

Votre entreprise souhaiterait obtenir des certifications attestant de la qualité de ses services du point de vue environnemental et social..... OUI NON

Votre entreprise serait intéressée pour s'équiper, à moindre coût, en machines de nettoyages des outils de peintures..... OUI NON

Votre entreprise est prête à organiser des formations courtes pour ses employés en vue d'une utilisation optimale de la machine de nettoyage des outils..... OUI NON

Le chef d'entreprise est prêt à inclure le temps de nettoyage des outils de peinture dans le temps de travail de ses employés..... OUI NON

Merci pour votre participation. Ce diagnostic va permettre d'évaluer les besoins et la motivation de votre entreprise dans l'amélioration des pratiques professionnelles du point de vue de la préservation de la ressource en eau.

Nous prendrons rapidement contact avec vous afin de définir les priorités et de discuter ensemble de l'accompagnement qu'il est possible de mettre en place. L'objectif étant de vous proposer des solutions simples et adaptées aux activités de peinture permettant une meilleure gestion de vos eaux usées.

⁵ Les COV (composés organiques volatils) entrent dans la composition des peintures et se caractérisent par les vapeurs émanées lors de la pose. Les effets des COV sont variables et vont de la simple gêne olfactive à des effets mutagènes et cancérogènes en passant par des irritations diverses et une diminution de la capacité respiratoire.

Remarques :

Fait à _____, le _____

Signature du responsable (merci de renseigner votre nom et fonction dans l'entreprise) :

Merci de bien vouloir nous retourner ce formulaire par mail ou par voie postale et dûment complété selon les modalités suivantes :

✉ : Eurométropole de Strasbourg
DESPU – Service de l'Eau et l'Assainissement
Maxime POMIES, Ingénieur chef de projet LUMIEAU-Stra
1 Parc de l'Étoile
67076 Strasbourg
@ : maxime.pomies@strasbourg.eu
☎ : 03 68 98 73 23

Questionnaire d'évaluation des bonnes pratiques environnementales – Travaux de peinture en bâtiment

EVALUATION

A l'issu du questionnaire envoyé aux peintres en bâtiments, deux scores sont calculés. Cela permet d'effectuer le diagnostic des pratiques professionnelles de l'entreprise.

Le premier score indique la nécessité d'inclure un changement des pratiques professionnelles existantes en vue d'une amélioration de la qualité des effluents envoyés dans le réseau d'assainissement tandis que le second score reflète la motivation et la dynamique de l'entreprise quant à la mise en œuvre de ce changement des pratiques.

Ces deux scores permettront de prioriser les entreprises de peintures du secteur de l'Eurométropole de Strasbourg en se basant sur le besoin d'inclure un changement des pratiques professionnelles ainsi que sur la volonté de l'entreprise de s'engager dans une telle démarche.

Nom et adresse de l'entreprise :

.....

Partie 1 : Nécessité d'inclure une démarche de changement des pratiques

TOTAL DES REPONSES COCHEES :

L'entreprise a répondu à questions sur 13.

TOTAL DES REPONSES POSITIVES :

L'entreprise a coché réponses « OUI »

$$\text{Score 1} = \frac{\text{Réponses « oui »}}{\text{Total de réponses cochées}} \times 100 = \dots \%$$

INTERPRETATION DES RESULTATS

Le score obtenu est **supérieur à 66%**, c'est excellent, l'entreprise se trouve sur la bonne voie et doit continuer ainsi. Elle n'appartient pas à la liste d'entreprises prioritaires pour lesquelles il est impératif d'inclure une démarche de changement des pratiques professionnelles.

Si l'entreprise obtient un résultat compris **entre 50 et 65%**, cela signifie qu'il existe des pistes d'amélioration possibles lui permettant de mieux gérer ses effluents d'eaux usées. Elle appartient à la classe intermédiaire des entreprises de peinture du secteur de l'Eurométropole pour lesquelles il serait judicieux de procéder à une démarche de changement des pratiques en vue d'améliorations environnementales et sanitaires.

Dans ce cas, l'entreprise peut bénéficier d'un accompagnement de la part des chargés de projet LUMIEAU au service de l'eau et l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg.

En revanche, si l'entreprise obtient un score **inférieur à 50%**, celle-ci se classe parmi la liste d'entreprises pour lesquelles il est vivement recommandé d'inclure une démarche de changement des pratiques professionnelles. Ces entreprises-là bénéficieront prioritairement d'un accompagnement de l'Eurométropole Strasbourg afin les équiper en machines de nettoyage de leur outils ainsi qu'en produits de substitution plus en respect de l'environnement et de la santé des employés.

Partie 2 : Motivation de l'entreprise en vue d'une amélioration de ses pratiques

TOTAL DES REPONSES COCHEES :

L'entreprise a répondu à questions sur 8.

TOTAL DES REPONSES POSITIVES :

L'entreprise a coché réponses « OUI »

$$\text{Score 2} = \frac{\text{Réponses « oui »}}{\text{Total de réponses cochées}} \times 100 = \dots \%$$

INTERPRETATION DES RESULTATS

L'entreprise souhaite vivement s'engager dans une démarche de changement des pratiques professionnelles si le score qu'elle a obtenu est **supérieur à 66%**. Il s'agit d'une entreprise vraisemblablement engagée pour l'environnement ainsi que pour la santé de ses employés.

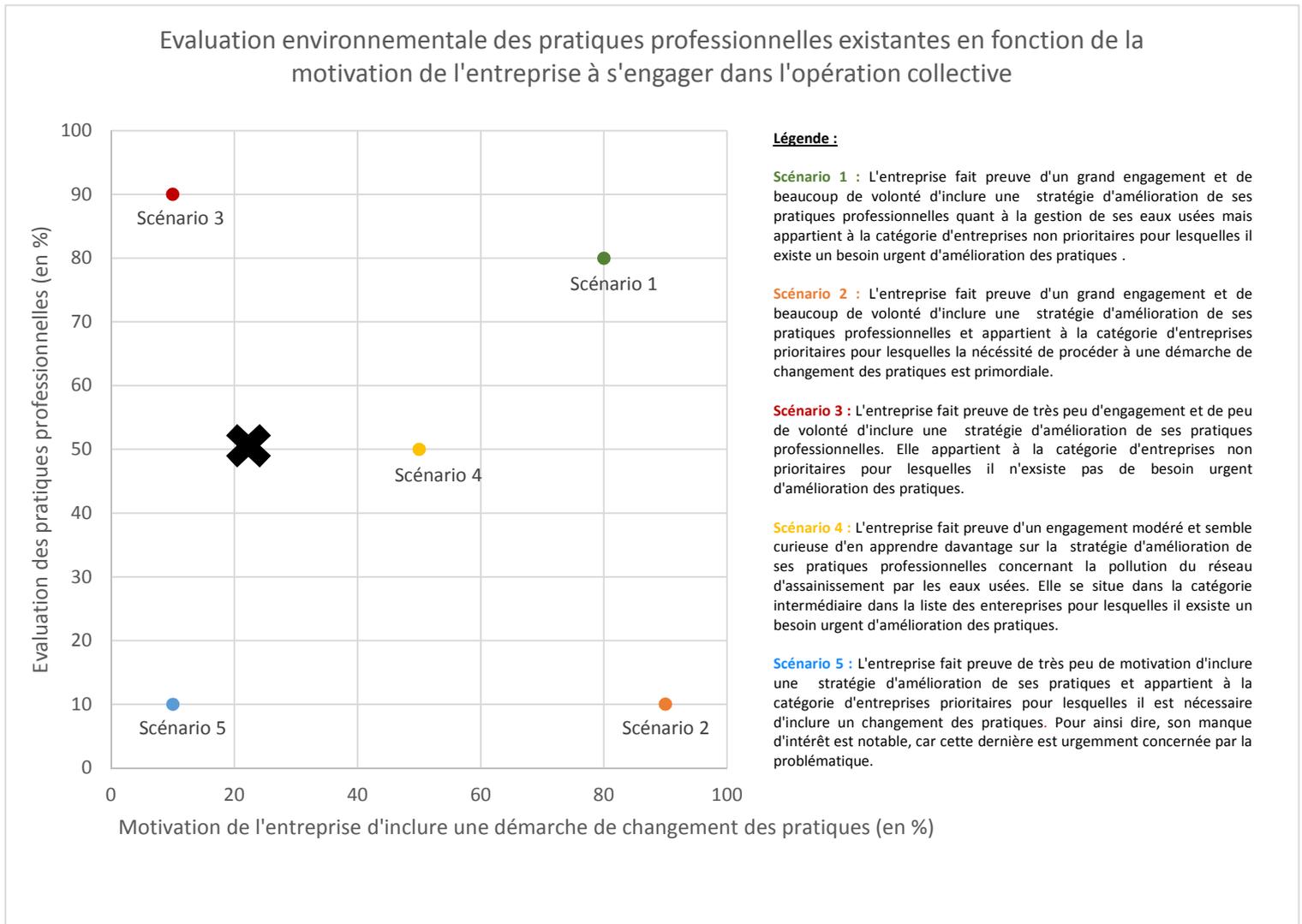
Un score compris **entre 50 et 65%**, signifie que l'entreprise est restée ouverte à la mise en place d'une démarche de changement des pratiques professionnelles. L'entreprise, pour confirmer son intérêt, nécessite certainement d'obtenir davantage de précisions. Des informations complémentaires doivent lui être transmises au sujet d'un accompagnement personnalisé lui permettant d'œuvrer à un changement durable de ses pratiques.

Finalement, si le score est **inférieur à 50%**, l'entreprise reste mitigée et ne souhaite pas directement engager de démarche d'amélioration de ses pratiques professionnelles conduisant à des gains économiques, sociaux et environnementaux considérables.

En conclusion, les entreprises dites « prioritaires » bénéficieront d'un accompagnement de l'Eurométropole Strasbourg afin de s'équiper avec des machines de nettoyage de leurs outils et de profiter de formations spécifiques à la bonne utilisation de ces machines.

SYNTHESE : OU SE SITUE L'ENTREPRISE ?

Sur le graphique ci-dessous, la croix noire indique la position de l'entreprise par rapport aux différents scénarios possibles. Elle est positionnée en fonction des deux scores obtenus précédemment reflétant d'une part les pratiques professionnelles de l'entreprise quant à la gestion de ses eaux usées et d'autre part sa motivation à s'engager dans une démarche d'amélioration des pratiques existantes via l'opération collective.



RESULTAT

Niveau de conformité global	PRIORITAIRE/NON PRIORITAIRE
Actions préventives et correctives préconisées :	

10. Bibliographie

CMA Alsace. (2018). *Gazette des Métiers*. Chambre des Métiers d'Alsace.

Gaillard, L. et Herold, A.-L., CNIDEP. (2018, Janvier). *Réduction des rejets en micropolluants dans les entreprises de l'artisanat : étude du métier de peintre en bâtiment*. Récupéré sur Documents sur l'eau et la biodiversité:

<https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/000000000166340f399e76e5615d9039>

AFB

Hall C – Le Nadar
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes

01 45 14 36 00

<http://www.afbiodiversite.fr>

Eurométropole de Strasbourg

1 Parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

03 68 98 50 00

www.strasbourg.eu